



REGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN N° FER 1

ECHELLE 1/2000

0 100 200 m

FOND CADASTRAL
 Cadastre Etalab - Septembre 2024
<https://cadastre.data.gouv.fr/>

atelierurbanova
 urbanisme et architecture

Edition cartographique du 26/02/2026

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat
 - Approuvé le 19 mai 2021
 - Mise à jour approuvée le 17 décembre 2021
 - Modification simplifiée N°1 approuvée le 6 juillet 2022
 - Mise en compatibilité N°1 dans le cadre d'une DUP - arrêté préfectoral du 17 mars 2025
 - Déclaration de projet / Mise en compatibilité N°2 approuvée le 8 octobre 2025
 - Modification simplifiée N°2 approuvée le 5 décembre 2025
 - Modification de Droit Commun N°1 approuvée le 4 février 2026

Légende

ZONES URBAINES

- U
- UE
- UX
- UXC

ZONES A URBANISER

- 1AU
- 1AUE
- 1AUXa
- 1AUXb
- 2AUX

ZONES AGRICOLES

- A
- Aenr

ZONES NATURELLES

- N
- NETA


PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
- Immeuble remarquable protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
- Alignement d'arbres protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Haie remarquable protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Boisement protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Boisement remarquable protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
- OAP Densification Habitat
- OAP Usières urbaines à protéger
- OAP Sectorielle

Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Alignements d'arbres dans le Marais Mouillé
 Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Patrimoine hydraulique

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

- Limite communale
- Bâti Dur
- Bâti Léger
- Limite parcellaire
- Cimetière



Emplacements réservés

Commune	N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
FERRIÈRES	34	Aménagement des abords de l'église et extension du cimetière	Commune de FERRIÈRES	2027

Changements de destination autorisés

Patrimoine

Commune	N°	Désignation	Type / Détail
FERRIÈRES	139	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Eglise
SAINTE-SAVÈRE D'AUNIS	71	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 CU	Croix de Lorraine